



COMMUNIQUÉ  
*Pour diffusion immédiate*

## **Les syndicats du milieu audiovisuel québécois dénoncent des tentatives de reculs majeurs dans les conditions de travail et de pratique de leurs membres.**

**Montréal, le 11 mai 2026** — À la suite du reportage diffusé au Téléjournal de Radio-Canada ce 11 mai, les organisations syndicales et professionnelles du milieu audiovisuel québécois tiennent à exprimer leur solidarité envers les membres de l'AQTIS 514 IATSE ainsi que leur vive inquiétude face aux pressions incessantes pour qu'artistes et artisans renoncent à certains aspects de leurs conditions de travail négociées.

Récemment, l'Association québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS 514 IATSE) s'est vu soumettre une demande de dérogation émanant d'un important producteur québécois. Celui-ci, se faisant écho de son diffuseur-actionnaire, le groupe TVA, demandait aux dirigeants de l'AQTIS 514 IATSE de renoncer à certains éléments de leur entente collective avec l'AQPM, tels que les rémunérations minimales, les contributions aux assurances collectives et aux régimes d'épargne-retraite, dans le but avoué d'alléger les budgets de production.

Cette société est même allée jusqu'à évoquer le non-renouvellement de la série télé concernée, en cas de refus, sachant pertinemment qu'une telle dérogation relevait de l'impossible.

Cette requête, comme celles faites auprès d'agents d'artistes, ou directement auprès de certains créateurs et créatrices, de baisser leurs rémunérations, reviennent à nous demander de renoncer aux fruits de longues négociations avec les associations de producteurs. Nous sommes conscients des difficultés du milieu, des audiences qui s'érodent, des annonceurs qui choisissent de diversifier leurs placements publicitaires, mais il n'est pas acceptable d'utiliser cet argument pour appauvrir celles et ceux qui œuvrent déjà dans des conditions précaires et incertaines. Dans ce contexte, il est essentiel que les solutions envisagées pour répondre aux défis économiques du secteur ne reposent pas sur un affaiblissement des protections négociées collectivement.

Nos associations s'étaient déjà déclarées inquiètes de voir les propriétaires de TVA acquérir des parts de certaines maisons de production, craignant des conflits d'intérêt et une concentration malsaine des pouvoirs. Aujourd'hui, force est de constater que ces craintes étaient fondées.

Nos organisations appellent tous les partenaires du milieu à un dialogue constructif basé sur le respect réciproque, et non à des actions « coups de poings » s'apparentant parfois à des pratiques abusives. La qualité de notre production en dépend.

### **Citations**

« On ne peut pas régler les problèmes de financement de notre culture en faisant porter le poids de la crise aux personnes les plus vulnérables de l'industrie, soit les artistes et les artisans. La situation actuelle nous oblige collectivement à trouver des solutions durables, parce qu'il s'agit d'un véritable enjeu de société. Ce que l'on voit aujourd'hui est aussi le résultat d'un modèle où des diffuseurs peuvent être actionnaires de compagnies de production, devenant ainsi les contrôleurs effectifs des conditions socio-économiques et de la capacité de créer de celles et ceux qui font notre culture », affirme **Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec.**

« Les ententes collectives sont des contrats négociés entre les producteurs, les associations de producteurs et les syndicats d'artistes pour établir des conditions de travail minimales, dont la rémunération et les avantages sociaux. Ne pas vouloir respecter les conditions établies par ces contrats constitue une violation pure et simple du droit du travail et du principe de négociation de bonne foi. Les membres de nos organisations respectives se dévouent chaque jour pour faire rayonner les œuvres québécoises ici et ailleurs dans le monde. Ils ont droit au respect de leurs conditions », rappelle **Chantal Barrette, directrice générale de la Guilde canadienne des réalisateurs – Conseil du Québec.**

« Notre rôle comme syndicat est de protéger les artistes et leurs conditions de travail, pas de les fragiliser. On ne peut pas jouer avec leur sécurité financière en remettant en cause des acquis fondamentaux comme l'accès au filet social », mentionne **Guy Bernard, directeur général de la Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec.**

« On ne peut pas demander aux créateurs, aux artistes et aux artisan.es de porter seuls le poids des bouleversements économiques que traverse actuellement l'industrie audiovisuelle. Depuis des années, le milieu absorbe compressions, incertitude et précarité, tout en continuant de produire des œuvres fortes et rassembleuses. Fragiliser davantage leurs conditions de travail et leurs protections collectives, c'est affaiblir toute la chaîne de création et, ultimement, notre culture elle-même », déclare **Chantal Cadieux, présidente de la Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma.**

« Lorsqu'un diffuseur s'implique à tous les niveaux, en finançant, diffusant et en détenant des parts dans des entreprises de production, ça crée des pressions qui se répercutent directement sur les conditions de travail et de vie de nos membres, une dérive pour laquelle nous avons déjà sonné l'alarme. Il faut se donner collectivement le courage d'empêcher que certains joueurs redéfinissent à eux seuls les règles du jeu. L'industrie audiovisuelle traverse une période critique et ce n'est pas en appauvrissant ses artistes

et artisans qu'elle assurera son avenir », souligne **Tania Kontoyanni, présidente de l'Union des artistes.**

- 30 -

## **À propos**

### **Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)**

L'ARRQ est une association professionnelle reconnue regroupant plus de 900 membres de partout au Québec. Ces derniers œuvrent notamment dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web et de l'animation. Comme association, elle défend les intérêts et les droits professionnels, économiques, culturels, sociaux, moraux de tous les réalisateurs et réalisatrices du Québec. Parmi les actions vouées à la défense des droits des réalisateurs et au respect de leurs conditions de création, l'association négocie des ententes collectives, rédige et participe à l'élaboration de mémoires tout en collaborant à de nombreuses études.

### **Guilde canadienne des réalisateurs - Conseil du Québec (GCR Québec)**

La GCR Québec est un syndicat professionnel reconnu qui compte près de 900 membres œuvrant dans tous les secteurs, autant sur les productions québécoises de langue française et anglaise, américaines et annonces publicitaires. Ces membres proviennent de plusieurs départements et occupent des fonctions couvrant tous les domaines allant de la réalisation, de la production, de la direction des lieux de tournage à la conception artistique. Au niveau national, la Guilde est présente d'est en ouest, représentant près de 7500 membres.

### **Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)**

La GMMQ est un syndicat professionnel reconnu qui compte 3200 membres et a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Elle négocie des ententes collectives et met à la disposition de ses membres un contrat type d'engagement. La GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché. Elle exerce aussi des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.

### **Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**

La SARTEC a pour mission de défendre les droits et intérêts économiques, artistiques et professionnels des auteur.e.trice.s de langue française au Québec et au Canada, et de promouvoir leur profession et leur rôle fondamental dans l'industrie culturelle et la société. Elle est reconnue comme l'association représentant les auteur.e.s et autrices de langue française dans le secteur du film par la Commission de reconnaissance des associations

d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) depuis octobre 1989. La SARTEC est accréditée par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs comme agent négociateur exclusif des auteur.e.s et autrices de langue française œuvrant à la radio, à la télévision, au cinéma et dans l'audiovisuel.

### **Union des artistes (UDA)**

L'UDA est un syndicat professionnel représentant plus de 13 000 artistes regroupés au sein de quatre groupes de fonctions artistiques, soit les acteurs-actrices, les chanteurs-chanteuses, les animateurs-animatrices et les danseurs-danseuses, qui exercent leur métier dans une multitude de disciplines. Sa mission est de défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes. L'UDA voit également à promouvoir l'essor de la culture francophone. Au cœur de ses activités se trouvent la négociation de conditions minimales de travail, la rémunération des artistes et le respect des ententes collectives.

### **Pour tout renseignement**

#### **Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)**

Charles Brière-Garneau, Conseiller en communication et relations publiques

[charles@arrq.quebec](mailto:charles@arrq.quebec)

450-822-5656

#### **Gilde canadienne des réalisateurs - Conseil du Québec (GCR Québec)**

Chantal Barrette, Directrice générale

[cbarrette@dgc.ca](mailto:cbarrette@dgc.ca)

514-844-4084 poste 101

#### **Gilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)**

Guy Bernard, Directeur général

[gbernard@gmmq.com](mailto:gbernard@gmmq.com)

514-842-2866, poste 246

#### **Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**

Isabelle Desmarais, Conseillère aux communications

[idesmarais@sartec.qc.ca](mailto:idesmarais@sartec.qc.ca)

514 526-9196, poste 204

#### **Union des artistes (UDA)**

Mérodie Roy, Directrice, relations publiques et service aux membres

[mroy@uda.ca](mailto:mroy@uda.ca)

514 887-9356